Fig. 115.



est presque triple de la valeur du même volume de bois droit.

L'élagage doit être *exécuté de bonne heure* et *régulièrement*, car si cette opération est tardive, elle occasione des taches ou des défauts dans l'intérieur de la tige.

L'*émondage* consiste à couper annuellement toutes les menues branches inutiles qui croissent sur la tige, comme on le fait pour les arbres fruitiers. Cet ébourgeonnement, qui se pratique au mois d'août ou en automne, est renouvelé pendant les 3 ou 4 années qui suivent le premier élagage; ainsi on tient les tiges nettes et on allége convenablement la tête des arbres. Cette pratique est usitée en Angleterre pour les arbres destinés aux constructions.

Élagage des arbres résineux. — Quelques forestiers élaguent les plants de bois résineux; d'autres pensent que cette opération est nuisible; tous veulent que l'on ne retranche que les branches inférieures et celles qui commencent à dépérir ou à pourrir. Il est certain qu'un élagage fait mal à propos ou maladroitement produit toujours un nœud qui paraît lorsque l'arbre est abattu et scié en planches; alors ce nœud, dont on ne soupçonnait pas l'existence, se détache et laisse un trou dans la planche ou le plateau, et ce bois se trouve inutile et sans valeur après avoir été l'objet d'un travail considérable; mais si la branche a été enlevée proprement près de la tige avant d'être pourrie, le bois n'en est pas endommagé.

L'usage suivi le plus généralement, consiste à couper les branches inférieures à 7 ou 8 pouces de la tige (*fig.* 116).

Bientôt le chicot se dessèche et on le supprime au printemps suivant. Il ne reste alors ni nœud ni plaie dans la tige (*fig.* 117).

Fig. 116. Fig. 117.



En Suisse, on borde les héritages de clôtures d'épicéas; la taille semble ne rien ôter à la vigueur de cet arbre.

§ V.—Des nettoiemens et des éclaircies dans les taillis.

L'opération du nettoiement consiste à faire couper dans les taillis âgés de 5 à 10 ans : 1° les épines, les ronces, les viornes, les genêts, la bruyère, le lierre; 2° les brins traînans, difformes, viciés qui croissent sur les mêmes souches que les brins bien venans; 3° les plants de nerprun, bourdaine et autres arbrisseaux semblables qui n'ont qu'une courte durée; 4° les plants de charme et autres espèces inférieures lorsque le sol est suffisamment garni d'espèces du premier ordre.

Le nombre des brins qu'on laisse sur chaque souche est proportionné à la *force de cette souche;* on conserve de préférence ceux qui tiennent à la terre par leurs racines.

Une règle dont il ne faut jamais s'écarter, est que la terre ne doit *rester découverte dans aucune partie de la coupe,* pas même dans les endroits uniquement garnis d'épines, car en les enlevant toutes, le sol, s'il est un peu sec, serait frappé de stérilité, et les plants voisins dépériraient. Il y aurait aussi un grave inconvénient à découvrir une terre naturellement fertile, car les troncs des brins retranchés pousseraient une infinité de rejets qui épuiseraient presque autant la tige principale que le faisaient les brins enlevés dans le nettoiement. Cette opération exige beaucoup de soins, d'adresse et de discernement. Voici quelques règles d'exécution dont l'expérience a fait reconnaître l'utilité et l'efficacité.

1° On charge de la direction du travail un maître-ouvrier intelligent qui surveille continuellement les élagueurs. 2° Ils seront munis de serpes bien tranchantes pour couper proprement tous les brins traînans, d'une pioche à revers tranchant pour arracher les plants nuisibles, enfin d'une serpe emmanchée pour abattre les épines (*fig.* 118). Cet

Fig. 118.



instrument est une forte serpe jointe à une douille qui s'attache à un manche de 5 pieds de longueur; on s'en sert comme d'une faux pour abattre les petits taillis; il a beaucoup plus de force qu'un croissant pour couper les branches des arbres; le crochet A sert à tordre les brins et à les pousser dans une direction quelconque. 3° Le chef de l'atelier fera ranger et compter chaque jour les fagots et autres produits de l'exploitation. 4° Il tiendra une note exacte du travail de chaque ouvrier. 5° Enfin, il aura soin que les brins restans ne soient élagués que dans la partie inférieure de leur tige.

Si, malgré toutes les précautions que l'on a prises pour prévenir la pousse de nouveaux